



AUTORITÉ GUINEENNE DE L'AVIATION

DECISION 2020/N<sup>00020</sup>...../AGAC/DSV

Portant approbation de fiches de poste à la Direction de la Sécurité des Vols

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, amendée par la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant Code de l'Aviation Civile

Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu l'Arrête 2019/N°720/MT/CAB/SGG, du 11 Mars 2019 portant adoption des Règlements Aéronautiques de Guinée (RAG),

DECIDE

Article 1: Sont approuvées en annexe à la présente décision, les fiches de poste (FDP) suivantes:

- FDP du Directeur de la Sécurité des Vols
- FDP du Chef Service de la Navigabilité des Aéronefs
- FDP du Chef de Bureau Immatriculation et suivi de la Navigabilité
- FDP du Chef de Bureau Agrément et suivi des AMO

Article 2: La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le ..... 31 JAN. 2020

**Ampliation :**

DG : .....1  
 DGA : .....1  
 DSV : .....1  
 DTA : .....1  
 DNA: .....1  
 A/C : .....1  
 RH : .....1  
  
 Conseillers : .....2  
 Intéressé : ..... 1  
 Archives : .....2/16

**Elhadi Mamady KABA**



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE  
DIRECTEUR DE LA SECURITE DES VOLS**

**POSTE : DIRECTEUR DE LA SECURITE DES VOLS**

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE**

**Raison d'être du Poste :**

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux.

Le poste de Directeurs de la Sécurité des vols est créé pour encadrer des activités de certification et de surveillance de la navigabilité des aéronefs, du personnel aéronautique, des compagnies aériennes, des organismes de maintenance, des centres de formation aéronautique, des centres de médecine aéronautiques, des opérateurs d'assistance en escale et des expéditeurs de Marchandises Dangereuses.

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE  
Directeur Général**

**MISSION DU POSTE :**

1. Tenir à jour le registre national d'Immatriculation des aéronefs civils et mettre à disposition l'information de ce registre au besoin ;
2. Tenir à jour le registre de dérogation relatif aux exploitants aériens et sociétés d'assistances
3. Supervision de la certification des Exploitants aériens ;
4. Supervision du processus de l'agrément des opérateurs d'assistance en escale ;
5. Supervision du processus de l'agrément des expéditeurs de Marchandises Dangereuses.
6. Supervision de l'aboutissement du processus d'approbation des manuels d'exploitation des opérateurs ;
7. Supervision du processus de vérification des manuels de contrôle de maintenance (MCM) ;
8. Supervision du processus d'évaluation des Manuels MOE des organismes de maintenance ;
9. Supervision du processus d'agrément des organismes de maintenance ;
10. Supervision du programme de surveillance du système de gestion de sécurité des exploitants aériens et des organismes de maintenance ;
11. Supervision du processus d'évaluation et d'approbation de la liste minimale d'équipements (MEL);
12. Supervision du processus d'élaboration, de la réglementation relative aux brevets, licences et qualification du personnel aéronautique ;
13. Supervision du processus d'élaboration, de la réglementation relative à l'exploitation technique des aéronefs, des marchandises dangereuses et de l'assistance en escale ;
14. Supervision du processus d'élaboration, de la réglementation relative à la navigabilité et l'immatriculation des aéronefs
15. Supervision du processus d'agrément des centres de formation aéronautique ;
16. Valider, renouveler, proroger les licences ou qualifications du personnel aéronautique ;
17. Supervision du processus d'agrément des médecins examinateurs ;
18. Superviser le processus de délivrance/ renouvellement des documents des aéronefs ;
19. Supervision du suivi de la navigabilité des aéronefs ;
20. Informer l'exploitant, par écrit, de toute lacune importante, en lui demandant de proposer les moyens d'y remédier ;
21. Assurer la fourniture à l'industrie aéronautique des guides nécessaires relatifs à OPS- PEL et AIR ;
22. S'assurer que les inspecteurs OPS -PEL et AIR ont les qualifications, les moyens de transport et la matériel nécessaire pour l'accomplissement de leur mission ;
23. Assurer le suivi du programme de surveillance continue (inspections/Audits) ;
24. Fournir aux inspecteurs, les indications techniques pour appliquer les réglementations et politiques relatives à la certification.
25. Déterminer les besoins en effectif des inspecteurs OPS -PEL et AIR ;
26. Effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le cadre de ses responsabilités



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE  
DIRECTEUR DE LA SECURITE DES VOLS**

**FORMATION ET EXPERIENCE :**

**Le titulaire du poste doit être soit :**

- Un ingénieur d'aviation civile avec une d'expérience de 3 ans dans l'aviation civile ; ou
- Un ingénieur scientifique avec une d'expérience de 5 ans dans l'avion civile ; ou
- Un pilote de formation avec une expérience de 4 ans dans l'aviation civile ; ou
- Un ATE de formation avec une expérience de 6 ans dans l'aviation civile ; ou
- Un ATE de l'industrie avec une expérience de 5 ans dans l'aviation civile ; ou
- Un mécanicien de formation avec une expérience de 6 ans dans l'aviation civile ; ou
- Un mécanicien de l'industrie avec une expérience de 5 ans dans l'aviation civile ; ou

**Aussi, il doit avoir une bonne connaissance dans les domaines suivants :**

- La certification de navigabilité des aéronefs et des produits aéronautiques visés par les règlements nationaux ;
- Aviation civile ;
- Conventions internationales relatives à l'aviation civile ;
- Documents et référentiels de l'OACI notamment les Annexes 1, 6,7, 8, 16 et 19 et les documents OACI tels que DOC 9760, DOC 8335, DOC 9734 et doc 9859 ;
- Réglementation nationale et internationale relative à l'entretien et à la navigabilité des aéronefs,
- Anglais technique ;
- Avoir suivi une formation d'inspecteur de Navigabilité

**APTITUDES PARTICULIERES :**

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail
- Avoir un bon sens des relations interpersonnelles pour diriger des réunions et des audits de manière équitable et professionnelle ;
- Avoir une aptitude reconnue à la rédaction de rapports et compte-rendu, ainsi qu'à l'élaboration de normes et procédures ;

**ENVIRONNEMENT DU POSTE**

***INTERNE***

Relation avec le Directeur Général

Relation avec tout le personnel

***EXTERNE***

- Relation avec les exploitants d'aéronefs
- Relation avec les centres de maintenance d'aéronefs
- Relation avec les centres de formation
- Opérateurs d'assistance en escale
- Centres de médecine aéronautique
- et des expéditeurs de Marchandises Dangereuses.

**DEGRE D'AUTONOMIE :**

- Initiative de décision technique dans la limite de la réglementation

**NIVEAU D'ASTREINTE**



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE  
DIRECTEUR DE LA SECURITE DES VOLS**

- Possibilité d'être sollicité à tout moment pour des besoins urgents de contrôle
- Peut être amené à travailler en dehors des heures normales de service et la nuit

**INDICATEURS DE PERFORMANCE :**

- Les textes élaborés ou amendés
- Activités de certification des exploitants aériens, des organismes de maintenance, des centres de formation aéronautique, des centres de médecine aéronautiques, des opérateurs d'assistance en escale et des expéditeurs de Marchandises Dangereuses.
- Activités de surveillance continue des exploitants aériens, des organismes de maintenance, des centres de formation aéronautique, des centres de médecine aéronautiques, des opérateurs d'assistance en escale et des expéditeurs de Marchandises Dangereuses.
- Manuels exploitants approuvés
- Activités de résolution des problèmes de sécurité

**POSSIBILITE D'EVOLUTION :**

- Evolution selon la filière fonctionnelle



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF DE SERVICE NAVIGABILITE DES AERONEFS**

**POSTE : CHEF DE SERVICE NAVIGABILITE DES AERONEFS**

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE**

**Raison d'être du Poste :**

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux.

Le poste de chef de Service Navigabilité des Aéronefs est créé pour coordonner les processus de certification et de surveillance de la navigabilité des aéronefs, des activités de maintenance des titulaires d'AOC, et des organismes de maintenance.

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE :  
Directeur de la Sécurité des Vols (DSV)**

**MISSION DU POSTE :**

1. Coordonner le traitement des demandes d'immatriculation ou de radiation d'aéronefs, selon le cas
2. Conduire le processus de délivrance des certificats de limitation de nuisance ;
3. Assurer les inspections d'aéronefs pour la délivrance ou le renouvellement des certificats de navigabilité et le traitement des documents, selon qu'il convient ;
4. Conduire le processus d'agrément des organismes de maintenance ;
5. Piloter et suivre le processus d'approbation des programmes de maintenance d'aéronefs, y compris les exigences spéciales de ces programmes concernant l'exploitation à temps de déroutement prolongé (EDTO) ;
6. Suivre le processus d'approbation des programmes de surveillance de fiabilité et d'intégrité structurale des aéronefs, selon qu'il convient ;
7. Coordonner le processus d'approbation des listes minimales d'équipements des aéronefs en coordination avec le service OPS ;
8. Conduire l'évaluation de l'aspect navigabilité des opérations spécifiques : RVSM, MNPS, PBN, approche de précision de Cat II/Cat HI et EDTO ;
9. Suivre le processus d'acceptation des modifications / réparations des aéronefs nationaux ;
10. Piloter et suivre le processus d'approbation des manuels de contrôle de maintenance (MCM) des exploitants aériens
11. Piloter et suivre le processus d'approbation des manuels de procédures des organismes de maintenance (MPM) ;
12. Piloter et suivre le processus de délivrance des permis de vol spécial ;
13. Assurer l'examen des dossiers de navigabilité des aéronefs nationaux ;
14. Piloter et suivre le processus d'acceptation des programmes de masse et de centrage des exploitants aériens en coordination avec le service OPS
15. Veiller à l'établissement d'un système de compte rendu des défauts, anomalies de fonctionnement et défauts des aéronefs en service ou faisant l'objet de travaux d'entretien ;
16. Assurer l'examen des consignes de navigabilité (AD) émises par l'Etat de conception, pour établir s'ils sont applicables aux aéronefs nationaux ;
17. Assurer le suivi de l'exécution des AD et des SB connexes pour s'assurer que les exploitants respectent les exigences en matière de maintien de la navigabilité des produits aéronautiques ;
18. Examiner les normes internationales actuelles et nouvelles relatives au maintien de la navigabilité et déterminer s'il faut en adopter les caractéristiques essentielles dans les exigences nationales ;
19. Elaborer et mettre à jour les procédures relatives au maintien de la navigabilité ;
20. Coordonner le suivi et la gestion de la documentation technique des aéronefs ;
21. Assurer l'évaluation des dispositions de maintenance relatives à la navigabilité qui sont en vigueur à la base principale et aux escales des exploitants aériens, ainsi que la formation, l'organisation et les procédures d'assurance de la qualité des postulants à la délivrance ou au renouvellement d'un permis d'exploitation aérienne, en coordination avec le service OPS et faire des directives et recommandations selon qu'il convient sur les demandes présentées ;
22. Assurer l'inspection des installations et des procédures des postulants à la délivrance ou au renouvellement de certificats d'approbation permettant d'effectuer la maintenance d'aéronefs ; examiner également les qualifications des personnes de certification ;



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF DE SERVICE NAVIGABILITE DES AERONEFS**

23. Coordonner la participation du service au volet navigabilité des enquêtes sur les accidents d'aviation, selon les besoins ;
24. Elaborer au profit de l'industrie les guides nécessaires relatifs à la navigabilité ;
25. Résoudre les problèmes de réglementation liés au maintien de la navigabilité et élaborer des amendements à apporter aux règlements, selon les besoins ;
26. Assurer la gestion des renseignements obligatoires relatifs au maintien de la navigabilité émis par l'État de conception ou par l'État d'immatriculation ;
27. Assurer des inspections de surveillance programmées et inopinées des installations de maintenance, y compris aux escales en ligne où des tâches de maintenance sont exécutées ;
28. Organiser de Assurer des inspections de surveillance programmées et inopinées des installations de maintenance des AMO, sur les aires de trafic, dans les hangars et dans les ateliers, de même que dans leurs installations de réparation. Ainsi que sur les travaux contractualisés par les AMO ;
29. Assurer des inspections de surveillance programmées et inopinées des aéronefs des exploitants nationaux lors d'activités de maintenance sur l'aire de trafic et en hangar pour s'assurer que les travaux sont exécutés conformément au MCM, au programme de maintenance, au manuel de procédures de maintenance et aux données techniques en vigueur et par du personnel de maintenance autorisé ;
30. Assurer une surveillance permanente des programmes de fiabilité des aéronefs des exploitants nationaux et prendre des mesures si la surveillance révèle une dégradation du niveau de sécurité ;
31. Assurer des inspections de surveillance programmées et inopinées des aéronefs des exploitants nationaux pendant les activités opérationnelles pour s'assurer que les aéronefs sont en bon état de navigabilité ;
32. Assurer des inspections de surveillance programmées et inopinées des aéronefs des exploitants étrangers, pour ce qui est des questions de navigabilité ;
33. Assurer des inspections de surveillance programmées du personnel certifié et/ou autorisé à signer les fiches de maintenance ;
34. Assurer l'évaluation des contrats de prestations de services des AMO et des exploitants aériens pour acceptation ;
35. Déterminer et exprimer les besoins du service en matière d'effectif, du matériel et d'outils de travail ;
36. Assurer l'évaluation des opérations de location et d'affrètement en collaboration avec le service OPS ;
37. Coordonner le processus de certification des organismes de formations des techniciens de maintenance en collaboration avec le responsable PEL ;
38. Coordonner le processus de surveillance des organismes de formation des techniciens de maintenance en collaboration avec le responsable PEL ;
39. Elaborer et mettre à jour le programme de formation des inspecteurs de navigabilité ;
40. Elaborer et mettre à jour le programme de surveillance des aéronefs, des AMO et des exploitants aériens ;
41. Suivre le processus de formulation, de notification, de suivi et d'analyse des non conformités constatées au cours de la certification et/ou de la surveillance continue des aéronefs, des AMO et des exploitants aériens ;
42. S'assurer de l'archivage de toutes les activités du service ;
43. Effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le domaine de ces responsabilités.

**FORMATION ET EXPERIENCE :**

**Le titulaire du poste doit être soit :**

- Un ingénieur d'aviation civile, ayant 2 ans d'expérience dans l'aviation civile ; ou
- Un ingénieur Scientifique, ayant 4 ans d'expérience dans l'aviation civile ; ou
- Un technicien de maintenance aéronefs de l'industrie, ayant 3 ans d'expérience dans l'aviation civile ;
- Un technicien de maintenance aéronefs de formation, ayant 5 ans d'expérience dans l'aviation civile.

**Aussi, il doit avoir une bonne connaissance dans les domaines suivants :**

- La certification de navigabilité des aéronefs et des produits aéronautiques visés par les règlements nationaux ;
- Aviation civile ;
- Conventions internationales relatives à l'aviation civile ;



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF DE SERVICE NAVIGABILITE DES AERONEFS**

- Documents et référentiels de l'OACI notamment les Annexes 1, 6,7, 8, 16 et 19 et les documents OACI tels que DOC 9760, DOC 8335, DOC 9734 et doc 9859 ;
- Réglementation nationale et internationale relative à l'entretien et à la navigabilité des aéronefs,
- Anglais technique ;
- Avoir suivi une formation d'inspecteur de Navigabilité

**APTITUDES PARTICULIERES :**

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail

**ENVIRONNEMENT DU POSTE**

***INTERNE***

Relation avec toute la structure de commandement

Relation avec tout le personnel

***EXTERNE***

- Relation avec les exploitants d'aéronefs
- Relation avec les centres de maintenance d'aéronefs
- Relation avec les centres de formation

**DEGRE D'AUTONOMIE :**

- Initiative de décision technique dans la limite de la réglementation

**NIVEAU D'ASTREINTE**

- Possibilité d'être sollicité à tout moment pour des besoins urgents de contrôle
- Peut être amené à travailler en dehors des heures normales de service et la nuit

**INDICATEURS DE PERFORMANCE :**

- Textes élaborés ou amendés
- Activités d'immatriculation et de classification d'aéronefs
- Activités de surveillance du maintien de la navigabilité des aéronefs
- Activités de certification des exploitants aériens et des organismes de maintenance,
- Activités de surveillance continue des exploitants aériens et des organismes de maintenance
- Manuels exploitants approuvés
- Activités de résolution des problèmes de sécurité

**POSSIBILITE D'EVOLUTION :**

- Evolution selon la filière fonctionnelle



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF DE BUREAU IMMATRICULATION ET SUIVI DE LA NAVIGABILITE**

**POSTE : CHEF DE BUREAU IMMATRICULATION ET SUIVI DE LA NAVIGABILITE**

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE**

**Raison d'être du Poste :**

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux.

Le poste de chef de bureau immatriculation et suivi de la navigabilité est créé pour préparer et suivre l'immatriculation des aéronefs, ainsi que la certification et la surveillance des activités de maintenance des exploitants d'aéronefs.

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE :**  
**Chef Service navigabilité des Aéronefs**

**MISSION DU POSTE :**

1. Préparer et suivre l'étude des demandes d'immatriculation ou de radiation des aéronefs ;
2. Préparer et suivre l'étude des demandes de certificats de limitation de nuisance ;
3. Préparation et suivi des inspections des aéronefs pour la délivrance ou le renouvellement des certificats de navigabilité et le traitement des documents, selon qu'il convient ;
4. Préparation et suivi de l'évaluation des programmes de maintenance d'aéronefs, y compris les exigences spéciales de ces programmes concernant l'exploitation à temps de déroutement prolongé (EDTO) ;
5. Préparer l'évaluation des aspects navigabilité des opérations spécifiques : RVSM, MNPS, PBN approche de précision de CAT II/CAT III et EDTO ;
6. Préparer l'évaluation des manuels de contrôle de maintenance (MCM) des exploitants aériens ;
7. Préparer l'examen des dispositions de maintenance relatives à la navigabilité qui sont en vigueur à la base principale et aux escales des exploitants aériens, ainsi que les dispositions en matière de formation, l'organisation et les procédures d'assurance de la qualité des postulants à la délivrance ou au renouvellement d'un permis d'exploitation aérienne, en coordination avec le service OPS ;
8. Préparer et suivre les inspections de surveillance programmées et inopinées des installations de maintenance, y compris aux escales en ligne où des tâches de maintenance sont exécutées, formuler des directives et des recommandations appropriées ;
9. Suivre l'évaluation des opérations de location et d'affrètement ;
10. Coordonner l'évaluation des listes minimales d'équipements des aéronefs avec le service OPS ;
11. Suivi du programme de surveillance de fiabilité ;
12. Préparer et suivre des demandes de délivrance des permis de vol ;
13. Mise à jour des dossiers de navigabilité des aéronefs nationaux ;
14. Vérifier l'exécution des AD et des SB connexes ;
15. Préparer et suivre l'étude des demandes de modifications / réparations des aéronefs nationaux ;
16. Etude des renseignements obligatoires relatifs au maintien de la navigabilité émis par l'État de conception ou par l'État d'immatriculation ;
17. Préparer les inspections de surveillance programmées et inopinées des aéronefs des exploitants nationaux lors d'activités de maintenance sur l'aire de trafic et en hangar pour s'assurer que les travaux sont exécutés conformément au MCM, au programme de maintenance, au manuel de procédures de maintenance et aux données techniques en vigueur et par du personnel de maintenance autorisé ;
18. Préparer les inspections de surveillance programmées et inopinées des aéronefs des exploitants étrangers ;
19. Proposer l'élaboration et la mise à jour du programme de surveillance des aéronefs ;
20. Assister les inspecteurs dans la formulation, la notification et le suivi des non conformités constatées au cours de la certification et/ou de la surveillance continue du maintien de navigabilité des aéronefs ;
21. Effectuer l'archivage des activités du bureau immatriculation et suivi de la navigabilité
22. Effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le domaine de ces responsabilités.





Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF DE BUREAU IMMATRICULATION ET SUIVI DE LA NAVIGABILITE**

**FORMATION ET EXPERIENCE :**

**Le titulaire du poste doit être soit :**

- Un ingénieur d'aviation civile, ayant 2 ans d'expérience dans l'aviation civile ; ou
- Un ingénieur scientifique, ayant 3 ans d'expérience dans l'aviation civile ; ou
- Un technicien de maintenance aéronefs de l'industrie, ayant 4 ans d'expérience dans l'aviation civile ;
- Un technicien de maintenance aéronefs de formation, ayant 5 ans d'expérience dans l'aviation civile..

**Aussi, il doit avoir une bonne connaissance dans les domaines suivants :**

- La certification de navigabilité des aéronefs et des produits aéronautiques visés par les règlements nationaux ;
- Aviation civile ;
- Conventions internationales relatives à l'aviation civile ;
- Documents et référentiels de l'OACI notamment les Annexes 1, 6,7, 8, 16 et 19 et les documents OACI tels que DOC 9760, DOC 8335, DOC 9734 et doc 9859 ;
- Réglementation nationale et internationale relative à l'entretien et à la navigabilité des aéronefs,
- Anglais technique ;
- Avoir suivi une formation d'inspecteur de Navigabilité

**APTITUDES PARTICULIERES :**

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail

**ENVIRONNEMENT DU POSTE**

***INTERNE***

Relation avec toute la structure de commandement

Relation avec tout le personnel

***EXTERNE***

- Relation avec les exploitants d'aéronefs
- Relation avec les centres de maintenance d'aéronefs
- Relation avec les centres de formation

**DEGRE D'AUTONOMIE :**

- Initiative de décision technique dans la limite de la réglementation

**NIVEAU D'ASTREINTE**

- Possibilité d'être sollicité à tout moment pour des besoins urgents de contrôle
- Peut être amené à travailler en dehors des heures normales de service et la nuit

**INDICATEURS DE PERFORMANCE :**

- Textes élaborés ou amendés
- Activités d'immatriculation et de classification d'aéronefs
- Activités de surveillance du maintien de la navigabilité des aéronefs
- Activités de certification des exploitants aériens
- Activités de surveillance continue des exploitants aériens



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF DE BUREAU IMMATRICULATION ET SUIVI DE LA NAVIGABILITE**

- Manuels exploitants approuvés
- Activités de résolution des problèmes de sécurité

**POSSIBILITE D'EVOLUTION :**

- Evolution selon la filière fonctionnelle



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF BUREAU AGREMENT ET SUIVI DES ORGANISMES DE MAINTENANCE**

**POSTE : CHEF DE BUREAU AGREMENT ET SUIVI DES AMO**

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE**

**Raison d'être du Poste :**

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux.

Le poste de chef de bureau Agrément et suivi des organismes de maintenance est créé pour préparer et suivre les processus de certification et de surveillance des organismes de maintenance.

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE :**  
**Chef Service navigabilité des Aéronefs**

**MISSION DU POSTE :**

- Préparer et suivre les inspections des organismes de maintenance en vue de leur agrément ;
- Préparer l'évaluation des manuels de procédures des organismes de maintenance ;
- Surveiller le système de compte rendu des défauts, anomalies de fonctionnement et défauts des aéronefs faisant l'objet de travaux d'entretien ;
- Préparer l'examen des installations et des procédures des postulants à la délivrance ou au renouvellement de certificats d'approbation permettant d'effectuer la maintenance d'aéronefs ; examiner également les qualifications des personnes de certification ;
- Participer aux enquêtes sur les accidents d'aviation, selon les besoins ;
- Préparer et suivre les inspections de surveillance programmées et inopinées des installations de maintenance des AMO, sur les aires de trafic, dans les hangars et dans les ateliers, de même que dans leurs installations de réparation, ainsi que sur les travaux contractualisés par les AMO ;
- Préparer et suivre les inspections de surveillance du personnel certifié et/ou autorisé à signer les fiches de maintenance ;
- Proposer l'élaboration et la mise à jour du programme de surveillance des AMO ;
- Suivre l'évaluation des contrats de prestations de services des AMO ;
- Préparer la notification et assurer le suivi des non conformités constatées au cours de la certification et/ou de la surveillance continue des AMO ;
- Effectuer l'archivage des activités du bureau AMO ;
- Effectuer toute mission confiée par son supérieur hiérarchique dans le domaine de ces responsabilités.

**FORMATION ET EXPERIENCE :**

**Le titulaire du poste doit être soit :**

- Un ingénieur d'aviation civile, ayant 2 ans d'expérience dans l'aviation civile ; ou
- Un ingénieur scientifique, ayant 3 ans d'expérience dans l'aviation civile ; ou
- Un technicien de maintenance aéronefs de l'industrie, ayant 4 ans d'expérience dans l'aviation civile ;
- Un technicien de maintenance aéronefs de formation, ayant 5 ans d'expérience dans l'aviation civile..

**Aussi, il doit avoir une bonne connaissance dans les domaines suivants :**

- La certification de navigabilité des aéronefs et des produits aéronautiques visés par les règlements nationaux ;
- Aviation civile ;
- Conventions internationales relatives à l'aviation civile ;
- Documents et référentiels de l'OACI notamment les Annexes 1, 6,7, 8, 16 et 19 et les documents OACI tels que DOC 9760, DOC 8335, DOC 9734 et doc 9859 ;
- Réglementation nationale et internationale relative à l'entretien et à la navigabilité des aéronefs,
- Anglais technique ;
- Avoir suivi une formation d'inspecteur de Navigabilité



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE**  
**CHEF BUREAU AGREMENT ET SUIVI DES ORGANISMES DE MAINTENANCE**

**APTITUDES PARTICULIERES :**

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail

**ENVIRONNEMENT DU POSTE**

***INTERNE***

Relation avec toute la structure de commandement

Relation avec tout le personnel

***EXTERNE***

- Relation avec les centres de maintenance d'aéronefs

**DEGRE D'AUTONOMIE :**

- Initiative de décision technique dans la limite de la réglementation

**NIVEAU D'ASTREINTE**

- Possibilité d'être sollicité à tout moment pour des besoins urgents de contrôle
- Peut être amené à travailler en dehors des heures normales de service et la nuit

**INDICATEURS DE PERFORMANCE :**

- Textes élaborés ou amendés
- Activités de certification des organismes de maintenance,
- Activités de surveillance des organismes de maintenance
- Manuels exploitants approuvés
- Activités de résolution des problèmes de sécurité

**POSSIBILITE D'EVOLUTION :**

- Evolution selon la filière fonctionnelle